

Procès-verbal

Conseil communautaire du 18 octobre 2018

L'an 2018, le 18 octobre à 18 :00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à l'Espace Socio-Culturel à Saint Germain d'Arcé, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 11/10/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 11/10/2018.

Présents (27) : M. BOUSSARD François, Président,

Mmes : BOULAY Martine, CARRE Solange, JOLLY Jeannette, LIMODIN Yveline, MARTIN Christiane, MISTOUFLET Claudine, PICARD Claudine, POUPARD Mireille, ROBINEAU Lydia.
MM : ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUTTIER Patrice, CHAPELLIERE Jean-François, CORVAISIER Patrick, FOURNIER Sylvain, FRESNEAU Roger, GUILLON Émile, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LESSCHAEVE Marc, LORiot Jean-Luc, NÉRON Michel, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PLEynet Michel, YVERNAULT Jean-Louis,

Excusé(s) ayant donné procuration (7) : Mme BOMPAS Maryvonne à Mme BOULAY Martine, Mme ESNAULT Christine à Mme MARTIN Christiane, Mme LATOUCHE Béatrice à Mr NERON Michel, Mme TYLKOWSKI Frédérique à Mr LEGUET Philippe. Mr de NICOLAY Louis-Jean à Mr BOUSSARD François, Mr LELARGE Christian à Mme PICARD Claudine, Mr RAVENEAU Michel à Mr YVERNAULT Jean-Louis.

Absents (3) : Mr GAYAT Xavier, Mr LEROY Christian et Mr ROUSSEAU Daniel

Mr Martineau suppléant de Mme CARRE assiste à la séance sans prendre part aux délibérations

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOULAY Martine

PROPOS INTRODUCTIFS A LA SEANCE

Madame Martine BOULAY, Maire de Saint Germain d'Arcé, adresse ses mots de bienvenue à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018. Aucune observation est apportée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance du 13 septembre 2018.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

/

DELEGATIONS AU BUREAU

06 septembre 2018

2018-DB- 47 Recrutement d'un contractuel pour écriture du projet de territoire

Monsieur le Président rappelle la volonté des élus communautaires d'écrire le projet de territoire d'ici 2020 afin de fixer les orientations politiques. Le document présentera également le pacte fiscal et financier de la collectivité et, sera aussi l'occasion de travailler sur le projet de schéma de mutualisation.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** Le Président à lancer le recrutement d'un contractuel pour une durée d'un an pour l'élaboration du projet de territoire intégrant le pacte fiscal et financier et le schéma de mutualisation
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents en lien avec ce recrutement

2018-DB- 48 : Recrutement d'un contractuel pour les Services RAM et Emploi

Monsieur Le Président rappelle qu'un agent titulaire actuellement en poste au service RAM a fait une demande de disponibilité d'un an pour convenances personnelles.

Un travail de réorganisation au sein du pôle « Petite Enfance, Social, Emploi, Numérique » a été opéré conjointement avec les élus et les techniciens.

Afin de s'adapter aux besoins, et notamment développer le service Emploi dont plus particulièrement l'accompagnement des entreprises, l'offre d'emploi a été modifiée en proposant un recrutement de 0.6ETP pour le RAM et 0.4ETP pour le service Emploi.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** le Président à lancer le recrutement d'un contractuel pour une durée d'un an
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents en lien avec ce recrutement

11 octobre 2018

2018-DB- 49 : Recrutement contractuel – Service « Enfance »

Monsieur le Président rappelle la délégation accordée au bureau communautaire, et notamment l'article 2 « création ou modification de postes du personnel de la communauté de communes non titulaire et contractuel pour des contrats supérieurs à 6 mois en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Il est précisé qu'un agent du service « enfance » nous a fait part de son indisponibilité pour quelques mois (Congé maternité « jumeaux »).

Afin d'assurer la continuité de service (directeurs des Accueils Périscolaires – Mercredis Loisirs sur le secteur de Mayet), le recrutement d'un agent est nécessaire du 29 Octobre 2018 au 02 Août 2019.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

- **AUTORISENT** le président à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour la période du 29 Octobre 2018 au 02 Août 2019.
- **AUTORISENT** le président à signer l'ensemble des documents administratifs en lien avec ce recrutement.

2018-DB- 50 : Sollicitation Département pour subvention du projet d'animations « Faîtes en Famille)

Monsieur Le Président informe que le réseau de bibliothèques de la Communauté de Communes Sud Sarthe propose dans toutes les bibliothèques de son territoire une programmation d'animations destinées à un public familial intitulée « Faîtes en famille », du 9 au 27 octobre 2018. Les animations auront lieu sur plusieurs communes du territoire (13 communes).

Le coût du projet s'élève à 4 644.60 euros. Le Conseil Départemental peut intervenir à 40 % du coût avec un plafond de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

- **AUTORISENT** le président à signer la demande de subvention à hauteur de 1 000 euros auprès du Conseil Départemental

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE

- | | |
|--------------------|--|
| <u>2018-DC-163</u> | Bureau Communautaire : mise à jour de la composition |
| <u>2018-DC-164</u> | Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : mise à jour de la composition |
| <u>2018-DC-165</u> | Groupement de commande "Entretien et aménagement de Voirie" : désignation du coordonnateur |
| <u>2018-DC-166</u> | Groupement de commande "Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux" : désignation du coordonnateur |
| <u>2018-DC-167</u> | Institution d'un tarif : Jeton pour chauffage - Gymnase à Pontvallain |

ENVIRONNEMENT

- | | |
|--------------------|---|
| <u>2018-DC-168</u> | Syndicat Mixte du Val de Loir : désignation d'un nouveau délégué et actualisation des membres |
|--------------------|---|

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)

- Présentation du PIG par Sophie RYCHLICKI, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

COMMISSIONS THEMATIQUES

- Présentation des dossiers en cours par les présidents de commission

QUESTIONS DIVERSES

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Bureau Communautaire : mise à jour de la composition (2018-DC-163)

Il est rappelé l'article 24 du règlement intérieur adopté par délibération du 22 février 2018 :
« Le bureau de la communauté est composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres membres du bureau (article L.5211-10 du CGCT).

Par délibération n°2017- DC n°2 de février 2017 modifiée par délibération 2017-DC n° 179 du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- Le président
- 8 vice-présidents
- 11 conseillers communautaires désignés
- 4 autres personnes sans voix délibératives

Suite aux modifications de territoire du 1^{er} janvier 2018, et plus particulièrement la création de la commune nouvelle « Le Lude » composée de 2 communes déléguées « Le Lude » et « Dissé Sous Le Lude » il a été proposé que la constitution du bureau communautaire soit réactualisée.

Il est proposé d'accorder qu'une seule voix délibérative à la commune nouvelle, les maires délégués seraient conviés au bureau communautaire en tant que membre « sans voix délibérative ».

Composition à compter du 9 février 2018

- Le président
- 8 vice-présidents
- 10 conseillers communautaires désignés
- 6 autres personnes sans voix délibératives »

Il est également rappelé l'accord de principe que lorsque le vice-président n'est pas maire d'une commune, le maire de la dite-commune est convié aux séances de Bureau communautaire **sans voix délibérative**.

Suite à différents changements (démission, élection nouveau vice-président etc...), il est proposé de réactualiser la liste des membres du Bureau Communautaire comme suit :

NOM	Prénom	Titre
François	BOUSSARD	Président
Claudine	PICARD	Vice-Président
Yveline	LIMODIN	Vice-Président
Marc	LESSCHAEVE	Vice-Président
Béatrice	LATOCHE	Vice-Président
Sylvain	FOURNIER	Vice-Président

Roger	FRESNEAU	Vice-Président
Patrice	BOUQUIER	Vice-Président
Jean François	CHAPELLIERE	Vice-Président
Jean Luc	LORIOT	Maire
Christine	ESNAULT	Maire
Martine	BOULAY	Maire
Emile	GUILLON	Maire
Dominique	PAQUET	Maire
Solange	CARRE	Maire
Lydia	ROBINEAU	Maire
Philippe	LEGUET	Maire
Jeannette	JOLLY	Maire
Didier	LEGRAND	Maire
Autres membres sans voix délibérative		
Jean Paul	BEAUDOUIN	Maire
Christian	LELARGE	Maire
Xavier	GAYAT	Maire
Michel	NERON	Maire délégué
Michel	RAVENEAU	Maire délégué
Louis-Jean	de NICOLAY	Sénateur
Brigitte	LECOR	Conseillère Départementale

En complément, il est rappelé que l'article 28 du règlement intérieur stipule « prennent part au vote les seuls membres du Bureau ».

Ils peuvent, en cas d'absence, donner pouvoir à un autre membre du Bureau avec voix délibérative. Par conséquent, il convient de préciser qu'un pouvoir pourra être transmis uniquement à un membre ayant voix délibérative.

Délibération

Vu l'article 24 du règlement intérieur adopté par délibération du 22 février 2018 stipulant que « le bureau de la communauté est composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres membres du bureau (article L.5211-10 du CGCT) ».

Vu la création de la commune nouvelle Le Lude, composée de deux communes déléguées Dissé-sous-Le Lude et Le Lude,

Vu les différentes délibérations en 2017 et 2018 portant modification des membres suite notamment à des démissions,

Considérant que pour plus de lisibilité, il convient de réactualiser le tableau des membres du Bureau en précisant ceux qui ont voix délibérative,

Les membres du Conseil Communautaire décident de :

- **VALIDER** la composition du Bureau Communautaire comme suit :

NOM	Prénom	Titre
François	BOUSSARD	Président
Claudine	PICARD	Vice-Président
Yveline	LIMODIN	Vice-Président
Marc	LESSCHAEVE	Vice-Président
Béatrice	LATOUCHE	Vice-Président
Sylvain	FOURNIER	Vice-Président
Roger	FRESNEAU	Vice-Président
Patrice	BOUQUIER	Vice-Président
Jean François	CHAPPELLIERE	Vice-Président
Jean Luc	LORIOT	Maire
Christine	ESNAULT	Maire
Martine	BOULAY	Maire
Emile	GUILLOIN	Maire
Dominique	PAQUET	Maire
Solange	CARRE	Maire
Lydia	ROBINEAU	Maire
Philippe	LEGUET	Maire
Jeannette	JOLLY	Maire
Didier	LEGRAND	Maire
<i>Autres membres sans voix délibérative</i>		
Jean Paul	BEAUDOUIN	Maire
Christian	LELARGE	Maire
Xavier	GAYAT	Maire
Michel	NERON	Maire délégué
Michel	RAVENEAU	Maire délégué
Louis-Jean	de NICOLAY	Sénateur
Brigitte	LECOR	Conseillère Départementale

-**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

UNANIMITE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Mise à jour de la composition (2018-DC-164)

Conformément au règlement intérieur de la CLECT :

Article 1^{er} – La composition

La CLECT, conformément à l'article 1609 nonies C- IV du Code Général des Impôts, est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes Sud Sarthe.

La perte de la qualité de conseiller municipal d'une commune membre entraîne automatiquement la cessation des fonctions de représentant de ladite commune au sein de la CLECT.

Article 2 – Nombre et répartition des sièges

La délibération n° 2017-DC15 en date du 02 février 2017 prise par le Conseil communautaire prévoit que chaque commune dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Article 3 – Désignation des membres

Le Conseil communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants de chaque commune membre et a arrêté la composition de la CLECT.

En cas de renouvellement total ou partiel des membres de la CLECT, les conseils municipaux des communes membres* concernées proposeront au conseil communautaire un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant parmi leur organe délibérant. La nouvelle composition de la CLECT sera arrêtée par le Conseil communautaire sur la base des propositions communales.

**Et des communes déléguées en cas de création d'une ou plusieurs communes nouvelles.*

Plusieurs modifications ont été apportées à la délibération du 02 février 2017 de la C.C. Sud Sarthe suite à différents événements (décès d'un élu, départ des 3 communes, démission d'élus...) portant désignation des membres de la CLECT qui est constituée actuellement comme suit :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
LEGUET Philippe	ANNE Régis
LORIOT Jean-Luc	FEUFEU Katia
CARRE Solange	MARTINEAU Éric
JOLLY Jeannette	GAUDIN Josette
RAVENEAU Michel	LEMONNIER Françoise
PAQUET Dominique	DELAY Isabelle
GUILLON Emile	JACQUELIN Emmanuel
de NICOLAY Louis-Jean	NERON Michel
LESSCHAEVE Marc	LEROY Christian
BOUSSARD François	MISTOUFLET Claudine

BEAUDOUIN Jean-Paul	CHAPELLIERE Jean-François
GAYAT Xavier	BOUQUIER Patrice
ESNAULT Christine	MARTIN Christiane
FRESNEAU Roger	DUVAL Michel
ROBINEAU Lydia	MARETHEU Jean-Pierre
BOULAY Martine	ROUSSEAU Anthony
FOURNIER Sylvain	MARCHAND Véronique
LIMODIN Yveline	PLEYNET Michel
LEGRAND Didier	CARVALHO Gladys
LELARGE Christian	PICARD Claudine

Suite à la création de la commune nouvelle Le Lude, il est proposé de désigner :

- Mme LATOUCHE Béatrice, maire du Lude, membre titulaire
- Mr NERON Michel, maire délégué, membre suppléant
- Mr RAVENEAU Michel, maire délégué, membre sans voix délibérative

Il est également précisé que les membres suppléants seront conviés à chaque séance de la CLECT et rappelé qu'ils n'auront « voix délibérative » qu'en l'absence du membre titulaire.

Délibération

Vu le règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, et notamment ses articles 1, 2 et 3 relatifs à la composition, le nombre et la répartition des sièges, la désignation des membres ;

Vu les différentes délibérations en 2017 et 2018 portant modification des membres,

Vu la création de la commune nouvelle Le Lude composée de deux communes déléguées,

Vu le retrait des communes de Cérans-Foulletourte, Oizé et La Fontaine Saint Martin au 1er janvier 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des membres,

Les membres du Conseil Communautaire décident de :

- **VALIDER** la composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées comme suit:

Membres titulaires

LEGUET Philippe
LORIOT Jean-Luc
CARRE Solange

Membres suppléants

ANNE Régis
FEUFEU Katia
MARTINEAU Éric

JOLLY Jeannette
PAQUET Dominique
GUILLON Emile
LATOUCHE Béatrice
LESSCHAEVE Marc
BOUSSARD François
BEAUDOUIN Jean-Paul
GAYAT Xavier
ESNAULT Christine
FRESNEAU Roger
ROBINEAU Lydia
BOULAY Martine
FOURNIER Sylvain
LIMODIN Yveline
LEGRAND Didier
LELARGE Christian

GAUDIN Josette
DELAY Isabelle
JACQUELIN Emmanuel
NERON Michel
LEROY Christian
MISTOUFLET Claudine
CHAPELLIERE Jean-François
BOUTTIER Patrice
MARTIN Christiane
DUVAL Michel
MARETHEU Jean-Pierre
ROUSSEAU Anthony
MARCHAND Véronique
PLEYNET Michel
CARVALHO Gladys
PICARD Claudine

- **PRECISER** que Monsieur RAVENEAU Michel, Maire délégué de la commune déléguée de Dissé-sous-Le Lude, et l'ensemble des membres suppléants seront conviés aux réunions de la dite commission.

-**DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

UNANIMITE

Groupement de commande "Entretien et aménagement de Voirie" : désignation du coordonnateur (2018-DC-165)

Monsieur Le président rappelle l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commande.

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Ils peuvent également être constitués, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899.

Ces groupements permettent de mutualiser des procédures de marchés publics et participer à des économies sur les achats.

Les groupements de commande établissent une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Monsieur Le Président rappelle que le marché voirie arrive à échéance le 31 décembre prochain, et qu'un nouveau groupement de commande va être mis en place. Contrairement au précédent, il est proposé que le coordonnateur soit la Communauté de communes Sud Sarthe et non la mairie de Mansigné.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation.
- Définir et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera.

- Elaborer le cahier des charges.
- Définir les critères et faire valider pour l'ensemble des membres.
- Assurer la publication des avis d'appel public à la concurrence.
- Convoquer et conduire les réunions de la commission ad hoc.
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- Procéder à la publication des avis d'attribution.

Délibération

Monsieur le Président rappelle l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commande.

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Ils peuvent également être constitués, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899.

Ces groupements permettent de mutualiser des procédures de marchés publics et participer à des économies sur les achats.

Les groupements de commande établissent une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

La communauté de communes se propose d'être le coordonnateur pour le groupement de commande :

- o *Entretien et aménagement de voirie*

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de :

- NOMMER la Communauté de communes Sud Sarthe coordonnateur du groupement de commande « Entretien et aménagement de voirie »

- AUTORISER le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce groupement de commande.

- DONNER pouvoir à monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

UNANIMITE

Groupement de commande "Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux" : désignation du coordonnateur (2018-DC-166)

Le Président rappelle également une orientation de la commission « sport » à savoir, la consultation commune lancée avec les communes volontaires pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux.

Le groupement de commande est défini selon les mêmes modalités que celui vu précédemment (voirie) et il est proposé de désigner la Communauté de communes Sud Sarthe coordonnateur de ce groupement.

Commentaires :

Mr Chapelière informe les membres de l'assemblée que le cahier des charges technique sera travaillé prochainement en commission.

Délibération

Monsieur le Président rappelle l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commande.

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Ils peuvent également être constitués, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899.

Ces groupements permettent de mutualiser des procédures de marchés publics et participer à des économies sur les achats.

Les groupements de commande établissent une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

La communauté de communes se propose d'être le coordonnateur pour le groupement de commande :

- o Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil communautaire décident de:

- **NOMMER** la Communauté de communes Sud Sarthe coordonnateur du groupement de commande « Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux »

- **AUTORISER** le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce groupement de commande.

- **DONNER** pouvoir à monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

UNANIMITE

Institution d'un tarif : Jeton pour chauffage - Gymnase à Pontvallain (2018-DC-167)

Monsieur Le président rappelle qu'une régie de recette avait été mise en place à la communauté de communes du Canton Pontvallain afin d'encaisser les recettes liées à l'achat de jeton pour le chauffage du gymnase de Pontvallain.

Cette régie n'avait pas été remise en place lors de la fusion.

Aujourd'hui, un utilisateur souhaite disposer d'une température plus élevée que celle prévue dans le règlement intérieur (12 degrés dans la salle principale et 14 degrés dans les salles annexes).

Les jetons permettent donc d'augmenter la température pendant une durée de 30 minutes.

Compte tenu de ces éléments, afin de permettre la vente de jetons, il convient d'en instituer le tarif.

Délibération

Monsieur Le Président précise que les utilisateurs du Gymnase de Pontvallain ont la possibilité d'augmenter la température des salles d'activités via l'achat de jeton.

Une régie de recette permettant l'encaissement a été mise en place.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil communautaire décident de :

- **INSTITUER** le tarif de 2 euros par jeton.

- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.

UNANIMITE

ENVIRONNEMENT

Syndicat Mixte du Val de Loir: désignation d'un nouveau délégué et actualisation de membres (2018-DC-168)

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2018, Mme POUPARD Mireille a fait part de sa démission de la fonction de délégué communautaire au sein du Syndicat.

De plus, la mairie de Saint Germain d'Arcé a également fait part de la démission de Mr ROUSSEAU Anthony de sa fonction de délégué communautaire au sein du Syndicat

Il a donc été proposé de désigner deux nouveaux délégués, élus communautaires des communes de Mayet et de Saint Germain d'Arcé, pour pallier à leur remplacement. Lors de la réunion de Bureau du 27 septembre dernier, Monsieur BEAUDOUIN Jean-Paul a proposé sa candidature, et par mail en date du 18 octobre, la commune de Saint Germain d'Arcé propose de désigner Mme BOULAY Martine, déléguée titulaire et Mme PAGES Danielle, déléguée suppléante.

De plus, plusieurs modifications ont été apportées à la délibération en date du 02 février 2017 de la C.C. Sud Sarthe portant désignation de ses représentants au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir en lien avec :

- Le retrait des 3 communes
- Le décès d'un représentant titulaire
- La démission d'un élu communautaire

Il est proposé de remettre à jour la liste des délégués comme suit :

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
LEGUET	Philippe	MARTINEAU	Anita
LORIOT	Jean-Luc	FERRON	Mark
CARRE	Solange	MARTINEAU	Éric
GAUDIN	Josette	JOLLY	Jeannette
RAVENEAU	Michel	LEHOUX	Guy
PAQUET	Dominique	MOINE	Catherine
GUILLON	Emile	JACQUELIN	Emmanuel
YVERNAULT	Jean-Louis	NERON	Michel
LESSCHAEVE	Marc	LEROY	Christian

TAILLANDIER	Joël	BOUSSARD	François
BEAUDOUIN	Jean-Paul	LECLOU	Frédérique
POUPON	Josiane	GAYAT	Xavier
MARTIN	Christiane	LEFEVRE	Gérard
FRESNEAU	Roger	DUVAL	Michel
MARETHEU	Jean-Pierre	ROBINEAU	Lydia
BOULAY	Martine	PAGES	Danielle
REILLON	Arnaud	MARCHAND	Véronique
PLEYNET	Michel	ALLARD	Marie
CARVALHO	Gladys	LEGRAND	Didier
ROCTON	Gérard	LUPI	Corinne

Délibération

Vu la délibération 2017-DC16 en date du 02 février 2017 portant désignation des membres au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir,

Vu les démissions de Madame POUPARD Mireille et de Monsieur ROUSSEAU Anthony de leurs fonctions de délégués titulaires au Syndicat Mixte du Val de Loir ;

Considérant qu'il convient de désigner deux nouveaux délégués titulaires en respect des statuts du Syndicat Mixte Val de Loir.

Considérant que, suite à différentes modifications actées par délibérations, il convient d'actualiser la liste des membres ;

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de :

*- **DESIGNER** Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN et Madame BOULAY Martine en tant que délégués titulaires de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir.*

*- **DESIGNER** Madame PAGES Danielle en tant que déléguée suppléante de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir.*

*- **ARRETER** la liste des membres comme suit :*

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
LEGUET	Philippe	MARTINEAU	Anita
LORIOT	Jean-Luc	FERRON	Mark
CARRE	Solange	MARTINEAU	Éric

GAUDIN	Josette	JOLLY	Jeannette
RAVENEAU	Michel	LEHOUX	Guy
PAQUET	Dominique	MOINE	Catherine
GUILLON	Emile	JACQUELIN	Emmanuel
YVERNAULT	Jean-Louis	NERON	Michel
LESSCHAEVE	Marc	LEROY	Christian
TAILLANDIER	Joël	BOUSSARD	François
BEAUDOUIN	Jean-Paul	LECLOU	Frédérique
POUPON	Josiane	GAYAT	Xavier
MARTIN	Christiane	LEFEVRE	Gérard
FRESNEAU	Roger	DUVAL	Michel
MARETHEU	Jean-Pierre	ROBINEAU	Lydia
BOULAY	Martine	PAGES	Danielle
REILLON	Arnaud	MARCHAND	Véronique
PLEYNET	Michel	ALLARD	Marie
CARVALHO	Gladys	LEGRAND	Didier
ROCTON	Gérard	LUPI	Corinne

***-DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en oeuvre de la présente délibération.*

UNANIMITE

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)

Présentation du PIG Rénovation énergétique par Sophie RYCHLICKI, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée du Loir, en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et des politiques contractuelles.

Le Programme d'intérêt général a été lancé sur l'ensemble du territoire, le 03 septembre 2018, pour une durée d'au moins 3 ans ; une convention a été signée entre le PETR, le Département et l'Anah, avec pour thématique : les travaux énergétiques chez les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs).

POUR QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?

- A destination des propriétaires occupants et bailleurs

- Accompagnement sur les travaux d'amélioration énergétique
- Sous convention d'opération avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- Avec 1 opérateur sélectionné et missionné par le PETR Pays Vallée du Loir : association SOLIHA Sarthe qui assure une assistance COMPLETE et GRATUITE aux particuliers

Association SOLIHA

Association Loi 1901 à but non-lucratif bénéficiant d'un agrément préfectoral en Ingénierie sociale, financière et technique et comprenant 11 salariés basés au Mans.

Elle accompagne :

- les particuliers dans leur projet de travaux (énergie, adaptation, dégradation, vacance...)
- les institutions, associations pour divers projets de travaux ou de conseil
- les collectivités dans leur projet urbain et d'animation de dispositifs type OPAH, PIG.

Elle anime entre autres en Sarthe :

- le PIG Habitat indigne, très dégradé, non-décent,
- l'OPAH de la Cdc Maine saosnois,
- l'OPAH de la commune Villeneuve-en-Perseigne,
- le PIG multithématiques « Habitat Qualité » Le Mans Métropole

Présentation de l'équipe :

Benjamin Marchand CHARGÉ D'OPERATIONS

02.85.85.50.17 / b.marchand@soliha.fr

Animera les rencontres, les réunions publiques...

Suivra l'activité du PIG, la communication, les réalisations

Évaluera les impacts et réalisera les bilans

Assurera la coordination des actions et de l'équipe dédiée

Sera votre référent

Charlie Cormier CONSEILLER ENERGIE

Réaliser les visites à domicile

Conseillera les particuliers

Établira les rapports avec plusieurs scénarii de travaux

Assurera les relances nécessaires auprès des particuliers

Suivra l'ensemble des projets

Assurera des permanences si nécessaire

Mireille Viot CONSEILLERE HABITAT

Informera les particuliers

Les assistera dans toutes leurs questions et démarches

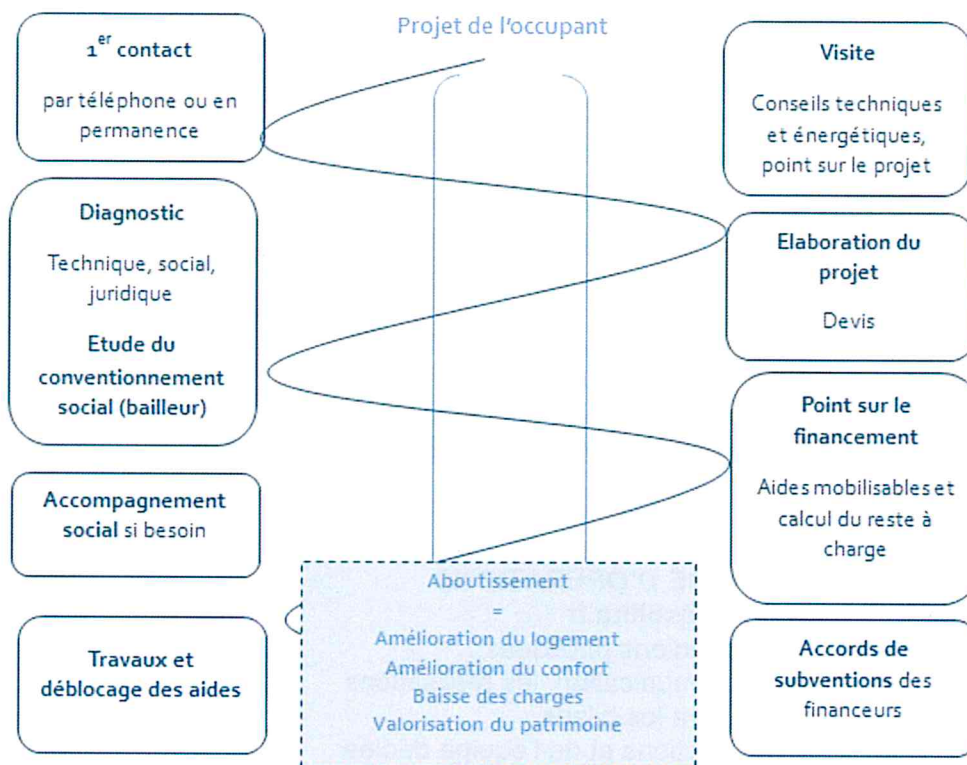
Assurera les permanences

Rôle de SOLIHA

- COMMUNIQUER AUPRES DES PROPRIETAIRES, DES PARTENAIRES, DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET PROFESSIONNELS DU BATIMENT, DE L'IMMOBILIER, ...
- INFORMER LES PROPRIETAIRES DES AIDES TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES EXISTANTES
- ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES DANS LEURS DEMARCHES TRAVAUX AVEC UNE VISITE A DOMICILE, UN RAPPORT SIMPLE AVEC DES SCENARII DE TRAVAUX ENERGETIQUES ET LA CONSTITUTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PUIS DE PAIEMENT

- RE-ORIENTER SI NECESSAIRE LES PROPRIETAIRES VERS D'AUTRES STRUCTURES (CLIC, CAUE, ESPACE INFO-ENERGIE, ...).

Intervention de SOLIHA



Objectifs quantitatifs annuels

Nombre de propriétaires aidés pour un projet de rénovation énergétique sur le parc privé ancien	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
Propriétaires occupants	30	100	110	60	300
Propriétaires bailleurs	1	4	7	3	15

ASSISTANCE GRATUITE POUR LES PARTICULIERS DURANT TOUTE LA DUREE DU PIG

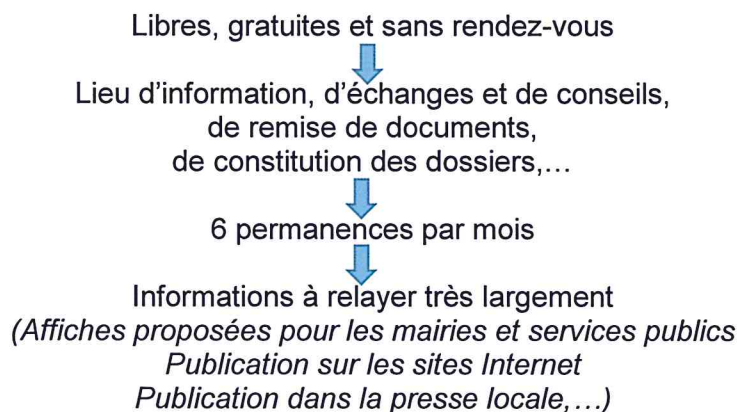
Communication

Différents outils et actions de communication seront déployés au fil des mois pour faire connaître le dispositif au plus grand nombre, principalement :

- Création en cours de flyers, affiches, kakémonos ;
- Boîtage ciblé en lotissements ;

- Action partenariale avec la Poste pour repérer des propriétaires ayant un projet travaux (démarche questionnaire facteur + rappel si intérêt pour la réalisation d'un diagnostic énergétique) ;
- Article-type crée pour intégration sur les sites Internet communaux et intercommunaux ainsi que dans les magazines ;

Des permanences délocalisées



Chaque mois de 10h à 12h 30 selon le planning suivant :

- ❖ LOIR-EN-VALLÉE – 1er mardi
✓ A la Mairie de Ruillé-sur-Loir
- ❖ MONTVAL-SUR-LOIR – 1er mercredi
✓ Centre Social Intercommunal (Château-du-Loir)
- ❖ LE LUDE – 1er jeudi
✓ Maison des Services au Lude
- ❖ LA FLECHE – 2ème mercredi
✓ Espace Fernand Guillot
- ❖ LE GRAND-LUCÉ – 3ème mercredi
✓ Centre Social
- ❖ MANSIGNÉ – 3ème jeudi
✓ Mairie

Point de vigilance dans le cadre de cette opération

- **Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier.**
- **Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (fournitures et pose).**
- **Aucun démarchage téléphonique, à domicile ou par mailing ne sera fait dans le cadre du PIG. Certaines entreprises profitent de ce type de dispositif pour démarcher les propriétaires et vendre des produits.**

Quelques conditions :

- Ne pas céder le bien avant 6 ans sous peine de restitution de l'aide au prorata des années

- Garantir un gain énergétique pour le propriétaire bailleur de 30 % et pour le propriétaire occupant de 25%.

Questions /réponses

- Pas de chiffres annoncés pour les plafonds de ressources car trop de critères. L'étude se réalise au cas par cas.
- Pas de montant minimum de travaux.
- Au-delà de 6 ans, possibilité de bénéficier d'une nouvelle aide.

COMMISSIONS THEMATIQUES

La parole est donnée aux vice-présidents des commissions thématiques afin de faire un point sur les dossiers en cours.

Mme PICARD : ENFANCE - JEUNESSE

Il est rappelé le diagnostic mis en place dans le cadre de la formation DJEPS de la coordonnatrice Jeunesse et exposé la liste des différents projets qui en découlent, suite aux différents groupes d'appuis, pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Adapter les activités et les camps pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans au sein des espaces jeunes.
- Améliorer et adapter la communication au public ciblé
 - Créer un compte pour le service sur d'autres réseaux sociaux au travers du dispositif « promeneur du net ».
 - Créer des outils de communication (banderole/flyers...)
- Créer un « observatoire des politiques jeunesse Sud Sarthe » avec une rencontre annuelle ou biannuelle en continuité avec le groupe d'appuis en place.
- Mettre en place un « Forum job d'été » en partenariat avec le service emploi et les entreprises locales
- Assurer une continuité au PASS'jeunes par la mise en place d'un PASS' en direction des 15 -30 ans pour créer du lien entre les partenaires et les jeunes tout en encourageant l'engagement des jeunes sur le territoire.
- Organiser un évènement, une journée ludique et conviviale qui permettrait la rencontre d'un grand nombre de partenaires et d'habitants du territoire.
- Repartir de l'expérience « ACTI'BUS » et la développer pour que ce soit un lieu d'information et de convivialité à destination des jeunes âgés de 15 à 30 ans.

Une projection pluriannuelle sera présentée ultérieurement avec l'ensemble des projets envisagés par le groupe d'appuis.

Il est également rappelé la conférence sur les dangers liés à l'écran organisée le 15 novembre prochain (lieu à définir).

Un bilan de l'été a été réalisé en présence des directeurs de chaque site, l'accent a été mis sur l'amélioration à venir pour les inscriptions.

Les inscriptions ont été globalement satisfaisantes sur les 7 semaines ½ d'accueil proposées

pendant La période estivale.

- Mr FOURNIER : SOCIAL – EMPLOI - FAMILLES

Social

Espace Intercommunal des services

Les portes ouvertes organisées à l'EIS au Lude du 08 au 12 octobre, ont été fréquentées par une soixantaine de participants. Le bilan reste positif avec toutefois le regret de l'absence de la mission locale.

Un point sur les permanences à l'EIS est fait. A fin septembre, près de 650 passages ont été enregistrés avec un bon démarrage des permanences réalisées sur les sites de Mayet et Yvré-le-Pôlin.

Resto du cœur

Le local de Oizé doit être évacué au 31 mai 2019 ce qui suscite des interrogations sur le devenir des bénévoles et des bénéficiaires (plus de 300). Une demande de mise à disposition d'un barnum pour accueillir les bénéficiaires en attente lors de la distribution a été faite.

Les restos du cœur seraient prêts à louer un local que la Communauté de Communes pourrait avoir de disponible pour poursuivre leurs activités sur le territoire.

Espace social

Une réflexion sur un espace social est en cours, Travail en partenariat avec la CAF.

Emploi

Un café métier sur les professions de la petite enfance a été organisé, ainsi que 2 job dating. L'accompagnement individuel se met progressivement en place.

La Mission locale prévoit de réduire son intervention d'1 fois par semaine à 1 fois par mois. Concernant la garantie jeunes, le dispositif n'a pas pu être mis en place sur le territoire du fait du manque d'inscrits. En effet, 8 jeunes s'étaient inscrits, il en fallait 10. Il serait souhaitable que la mission locale revoit son cadre en fonction du territoire.

Famille

La quinzaine de la famille est renouvelée du 12 au 26 octobre. Une soirée de clôture est prévue le vendredi 26 octobre à 19h à l'espace Ronsard au Lude.

- Mr FRESNEAU : ENVIRONNEMENT

SPANC

285 contrôles ont été effectués à ce jour sur 340 de prévus pour l'année 2018.

Au regard du BP 2018, 77% de recettes sont réalisées.

L'acquisition du logiciel est en cours ; celui-ci devra être compatible avec le SIG départemental.

GEMAPI

Des commissions de territoires ont été créées par le Syndicat et vont se mettre en place prochainement afin de rendre compte de l'état des cours d'eau et d'établir les prévisions de travaux à venir.

Eau et assainissement collectif

La loi du 03 août 2018 prévoit la possibilité de reporter, au plus tard en 2026, la mise en application de la loi sur l'eau sous réserve de délibération d'au moins 25 % des communes avant le 30 juin 2019.

SDIS 72

28 000 interventions ont été effectuées en 2016 dont 71% pour des « secours à personne ». Il est précisé qu'en 5 ans, le SDIS a enregistré plus de 300% de carence en départ.

- Mme LIMODIN : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –APPELS A PROJET

Aménagement du territoire – Numérique

Le déploiement est en cours pour les communes de la Bruère-sur-Loir et Chenu. Les travaux devraient être terminés au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Les travaux à suivre concerneront les communes de Sarcé, Coulongé et Verneil-le-Chétif.

Il est rappelé l'objectif prioritaire : déployer la fibre dans les communes rurales qui ont un faible débit.

Santé

Il est fait un retour sur la « Nuit de l'installation » qui s'est déroulée le mardi 16 octobre sur Nantes et à laquelle Mme Limodin a participé en présence de 2 médecins de la C.C. Sud Sarthe. Au cours de cet évènement, le territoire de la Communauté de Communes a été mis en avant pour inciter les professionnels de santé à venir s'installer. Cette rencontre a permis des échanges intéressants malgré la déception du nombre de participant (140 inscrits sur l'ensemble des professionnels de santé en études sur Nantes).

Des remerciements sont adressés à Julien DECUQ et Isabelle MENARD pour le support de communication réalisé dans un délai très restreint.

- Mr BOUTTIER : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PLUI

Il est rappelé que 3 réunions publiques ont été organisées sur le territoire pour présenter le PADD. Celui-ci devra faire l'objet d'une délibération de chaque conseils municipaux dans laquelle seront retranscrits les éléments du débat. Le conseil communautaire émettra un avis le 15 novembre prochain.

Les cartes relatives aux enveloppes urbaines ont été distribuées dans les communes, il est précisé que celles-ci seront à retravailler, ainsi que les critères relatifs aux hameaux.

Un COPIL PLUi est prévu à cet effet le 25 octobre prochain.

- Mr CHAPPELLIERE : SPORT-CULTURE

La journée culturelle organisée le 30 septembre dernier à Yvré-le-Pôlin a été une réussite au niveau des prestations des différents intervenants mais a regroupé malheureusement très peu de public et peu d'élus communautaires.

Il est rappelé que la soirée de Noël des agents aura lieu le 18 décembre prochain à 19h30 à la salle polyvalente d'Aubigné-Racan.

Un point sur la rencontre organisée le mercredi 10 octobre avec les sociétés musicales est fait :

- Rappel de la convention entre les musiques de Requeil / Yvré le Polin et la CDC Sud Sarthe pour l'aide d'un professeur avec un groupe de musiciens. Une répartition

financière des frais de masse salariale est prévue à hauteur de 2/3 pour la société musicale et 1/3 pour la CDC.

- Demande de renouvellement pour l'année 2019 / 2020.
- Rappel pour toute demande de cours individuel : la personne doit s'inscrire obligatoirement à l'EIEA pour profiter d'un enseignement individuel selon les modalités de fonctionnement de l'établissement.
- Rappel des conditions d'utilisation du logo de la communauté de communes. Toute demande d'utilisation doit être faite auprès de la CDC.
- Il est également rappelé que l'utilisation du logo indique la participation ou le soutien de l'action auprès de la structure utilisatrice.
- Mise en place d'un groupe de travail avec un représentant de chaque structure pour travailler sur les axes suivants : projets d'établissement de l'EIEA 2018 / 2020
 - Axes d'actions communes sur le projet pédagogique
 - Calendrier des prestations, événements, projets communs
 - Evolutions et modifications des conventions avec la communauté de communes

- Mr LESSCHAEVE : TOURISME

Il est rappelé les 4 champs d'intervention de la commission Tourisme : le développement des chemins de randonnée, des circuits vélo, des aires de camping-car et du canoë-kayak.

Chemins de randonnée : ceux de l'ex territoire Aune et Loir ont été analysés ce qui permet d'avoir un potentiel de circuit de randonnées importants. L'objectif à présent est de valoriser et communiquer sur les circuits pédestres avec un support identique.

Circuits vélo : une étude est en cours sur la boucle « Baugé – Le Lude ». Pour 2019, un nouveau projet permettra de travailler sur le circuit « Mansigné - St Jean de la Motte – Luché Pringé ». Un autre objectif sera de mettre davantage en évidence le circuit touristique « Le Lude - La Chapelle aux choux (site de cherré) – Vaas – Montabon ».

Aires de camping-car : le site de Mansigné est opérationnel, ceux de Luché-Pringé et La Bruère-sur-Loir sont en cours avec une réalisation définitive prévue en fin d'année, celui du Lude devrait se concrétiser au printemps prochain.

Canoë-Kayak : il est étudié la mise en place d'un circuit de Bazouges à Château du loir avec possibilité de faire des étapes. Le Syndicat du Loir engage déjà des démarches pour aménager des aires de portage pour permettre aux canoé de faire différentes haltes.

Le bilan touristique 2018 sera présenté prochainement aux élus communautaires.

- Mr BOUSSARD : ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES –TECHNIQUE - ECONOMIE

Administration générale

Un point sur les dommages en cours est fait:

- Dégât des eaux Syndicat Mixte val de loir : Remplacement des dalles du plafond terminé. Prise en charge assurance Groupama : 1 519.24€ sur un total travaux estimé à 1 891.25€

- Vol avec effraction matériel technique Garage communal Aubigné-Racan : Prise en charge assurance SMACL : 8 697.26€ sur 10 948.64€ de matériel volé (désherbeur thermique : valeur neuf 8 859.64 TTC)
La commission administration générale/technique étudiera dans sa prochaine séance le rachat du désherbeur.

Technique :

Les travaux de voirie communautaire sont réalisés à 90%, reste quelques marquages et finitions

Entretien des espaces verts des bâtiments communautaires : il est rappelé que l'entretien des espaces verts autour des bâtiments communautaires est assuré par les communes.

Animaux errants : la fiche procédure va être adressée aux communes. Le fonctionnement permet un accès au chenil et aux box avec un système de cadenas à code (code identique à tous les cadenas).

Cependant, l'accès au portail d'entrée pour accéder au chenil nécessite une clé. Seules les communes de l'ex C.C. du Bassin Ludois disposent déjà de celle-ci. Pour les communes qui seraient susceptibles d'effectuer un dépôt au chenil intercommunal, il conviendra de le signaler rapidement afin que nous puissions effectuer les doubles de clés correspondants.

Finances :

La commission administration générale/finances se réunira en novembre pour étudier les ajustements de crédits sur les différents budgets. Des décisions modificatives budgétaires seront à venir.

Economie :

Lancement mi-novembre de la consultation pour l'AMO dans le cadre de la construction d'un bâtiment à vocation économique.

Objectif : avoir l'Avant-Projet Sommaire pour fin janvier 2019 afin de déposer les dossiers de subvention avec un chiffrage au plus proche de la réalité.

Mise en place d'un comité stratégique conjoint avec la communauté de communes de Loir Lucé Bercé.

1^{er} réunion : le 12 novembre

Objectif du comité : point sur le dossier de Loirécopark

Quelques contacts ont eu lieu, pour notamment reprendre en location le bâtiment inoccupé.

Les locataires de la Pépinière sont satisfaits de la présence d'agents communautaires dans les locaux, cela fait revivre le site.

Construction Atelier industriel à Requeil

- o Les Ordres de services ont été signés : 2 octobre 2018
- o Durée des travaux : 14 mois
- o Labellisation BBKA en cours sur ce bâtiment.
- o La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le 11 Octobre

Inauguration Bâtiment Requeil (ELabor, TDL, Sports initiatives) : le mercredi 14 décembre 2018 après midi

Opération CV tour – opération au niveau départemental, en lien avec la préfecture, le pôle emploi, le service emploi

- o Les élus seront conviés à un temps d'information sur le temps partagé le lundi 3 décembre matin (heure à définir) à Pontvallain

QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier prévisionnel des réunions 2019 : il est proposé de convenir d'un calendrier qui permettra une articulation entre les réunions de la C.C. Sud Sarthe, le Syndicat Mixte du Val de Loir et le Pôle d'Equilibre Territorial Rural.

BUREAU COMMUNAUTAIRE	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 JANVIER	31 JANVIER : DOB
21 MARS	04 AVRIL : BUDGETS
25 AVRIL	06 JUIN
23 MAI	11 JUILLET
20 JUIN	03 OCTOBRE
29 AOUT	21 NOVEMBRE
19 SEPTEMBRE	19 DECEMBRE
17 OCTOBRE	
07 NOVEMBRE	
5 DECEMBRE	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance,
Martine BOULAY

Le Président,
François BOUSSARD



